



# Tour de Cordouan 2016

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

|   |                 |
|---|-----------------|
| Nom de la compétition : <b>Tour de Cordouan 2016</b>      | Grade <b>5A</b> |
| Dates complètes : le <b>8 mai 2016</b>                    |                 |
| Lieu : <b>Estuaire de la Gironde</b>                      |                 |
| Autorité Organisatrice : <b>Cercle Nautique du Verdon</b> |                 |

## 1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2013-2016
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris Habitable 2016, le présent Avis de Course, les Instructions de Course et leurs Annexes,
- 1.6 Les règles 2016 de l'Association des Multicoques Habitables,
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. Admissibilité et inscription

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Pour le Grand Tour et le Petit Tour, les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière (plus de 6 milles d'un abri).

**Les bateaux des Groupes 3, 4 et 5 ne disposant pas de cet armement courent dans le Groupe TDC sur le parcours côtier, ce résultat n'étant pas pris en compte dans le classement du championnat de l'estuaire.**

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 - tous les bateaux des classes B, C, D, E, F, G, L et R du système à handicap Osiris Habitable d'un handicap minimum de 6,5, et aux Multi 2000 d'un coefficient minimum de 1 et d'une longueur minimum de 6.50 mètres.

Les voiliers jaugés en HN OSIRIS (France) seront scindés en trois catégories, selon le tableau suivant :

| Groupe | Parcours Côtier                   |            | Petit Tour |          | Grand Tour |           |
|--------|-----------------------------------|------------|------------|----------|------------|-----------|
| Gr TDC | Bateaux moins de 6 miles Gr 3,4,5 |            |            |          |            |           |
| Gr 1   | A                                 | 6,5 à 13,5 |            |          |            |           |
|        | B                                 | 6,5 à 13,5 |            |          |            |           |
|        | C                                 | 6,5 à 13,5 |            |          |            |           |
|        | D                                 | 6,5 à 13,5 |            |          |            |           |
| Gr 3   |                                   |            | C          | 14 à 21  |            |           |
|        |                                   |            | D          | 14 à 21  |            |           |
| Gr 4   |                                   |            | R1         | 1 à 99   |            |           |
|        |                                   |            | R2         | 1 à 99   |            |           |
|        |                                   |            | L          | 1 à 99   |            |           |
|        |                                   |            | R3         | 1 à 22,5 |            |           |
|        |                                   |            | R3         | 1 à 22,5 |            |           |
| Gr 5   |                                   |            |            |          | D          | 21,5 à 99 |
|        |                                   |            |            |          | €          | 1 à 99    |
|        |                                   |            |            |          | F          | 1 à 99    |
|        |                                   |            |            |          | G          | 1 à 99    |
|        |                                   |            |            |          | R3         | 23 à 99   |
|        |                                   |            |            |          | R4         | 23 à 99   |

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par courrier ou à l'adresse [info@voile-medoc.com](mailto:info@voile-medoc.com), au Cercle Nautique du Verdon de préférence avant le 30 avril 2015 et au plus tard sur place le 7 mai 2015.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
- le certificat de validité du radeau.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. Programme

4.1 Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

- Le samedi 7 mai 2016 de 15 h à 19 h
- Le dimanche 8 mai 2016 de 6.30 h à 7.30 h

4.2 Briefing des chefs de bord obligatoire (émargement) : 7h30

Jours de course :

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classe(s)    |
|------------|---|--------------|
| 8 mai 2016 | 8h30  | Gr 3, 4 et 5 |
| 8 mai 2016 | 8h45  | Multi 2000   |
| 8 mai 2016 | 9h  | Gr 1 et TDC  |

4.3 Cocktail et remise des prix à 18h00

## 5. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions Le samedi 7 mai 2016 de 15 h à 19 h
- Affichées selon la prescription fédérale, sur le panneau officiel au local du CNV sur l'Esplanade de port Médoc.

## 6. Les Parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants : *Pour votre navigation, la carte du SHOM n°7426 est conseillée.*  
**Les parcours et positions de bouées sont donnés à titre indicatif, certaines bouées étant susceptibles d'être déplacées du fait du dragage de la passe. Les positions seront communiquées dans les instructions de course.**

Parcours normaux :

| Groupes 1 et TDC :<br>Parcours côtier : ≈ 20,9 M  | Groupes 3 et 4 :<br>Le « Petit Tour » : ≈ 32,5 M   | Groupe 5 et classe Multi 2000 :<br>Le « Grand Tour » : ≈ 40,6 M   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ devant Port Médoc</li> <li>- Bouée de dégagement éventuelle,</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 13a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 348°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 319°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 285°)</li> <li>- Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Tribord (cap ≈ 278°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « 8a » à laisser à Tribord (cap ≈ 345°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « 10a » à laisser à Tribord (cap ≈ 104°)</li> <li>- Arrivée devant Port Médoc (cap ≈ 145° pour la pointe)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ devant Port Médoc</li> <li>- Bouée de dégagement éventuelle</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 319°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 291°)</li> <li>- Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 281°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 7 a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 254°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 7 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 242°)</li> <li>- Bouée d'eaux saines « G » à laisser à Bâbord (cap ≈ 170°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 66°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Tribord (cap ≈ 49°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 58°)</li> <li>- Arrivée devant Port Médoc (cap ≈ 116° pour la pointe)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ devant Port Médoc</li> <li>- Bouée de dégagement éventuelle</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 11a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 319°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 11 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 291°)</li> <li>- Bouée cardinale Nord « 9 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 281°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 7 a » à laisser à Bâbord (cap ≈ 254°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « 7 » laisser à Bâbord (cap ≈ 242°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « 4 » à laisser à Tribord (cap ≈ 237°)</li> <li>- Bouée d'eaux saines « BXA » à laisser à Bâbord (cap ≈ 238°)</li> <li>- Bouée d'eaux saines « G » à laisser à - Bâbord (cap ≈ 116°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « G2 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 66°)</li> <li>- Bouée latérale Tribord « G5 » à laisser à Tribord (cap ≈ 49°)</li> <li>- Bouée latérale Bâbord « G6 » à laisser à Bâbord (cap ≈ 58°)</li> <li>- Arrivée devant Port Médoc (cap ≈ 116° pour la pointe)</li> </ul> |
| <b>Le Parcours côtier servira éventuellement de Parcours de secours pour les Groupes 3, 4 et 5</b>  |  |   |

*En cas de nécessité, le comité de course se réserve le droit de construire un parcours sur mesure et de l'annoncer en demandant une confirmation de réception à la VHF.*

## 7. Système de pénalité

Pour les classes suivantes HN OSIRIS et Multi 2000, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 8. Classement

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A

## 9. Place au port

La gratuité des places à Port Médoc est assurée du 1<sup>er</sup> au 10 mai.

Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (05 56 09 69 75) afin de la prévenir de votre participation à cette régata au plus tard le 25 avril ; appel Vhf canal 9 à l'arrivée.

## 10. Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. Prix

Des prix seront distribués comme suit : lots en nature distribués au podium de chaque catégorie

## 13. Décision de courir

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 14. Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 15. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon dont les coordonnées sont mentionnées en première page.